

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE SOMMERAU

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
N°3/2022 EN DATE DU 11 MAI 2022 A 19H**

Nombre de conseillers élus : 23
 Nombre de conseillers en fonction : 23
 Nombre de conseillers présents en séance : . 15 Nombre de Votants : 20 dont 5 procuration(s) au point 1
 Nombre de conseillers présents en séance : . 15 Nombre de Votants : 19 dont 4 procuration(s) au point 7
 Nombre de conseillers présents en séance : . 16 Nombre de Votants : 21 dont 5 procuration(s) sauf points 1 et 7

Date de convocation : 04 mai 2022 par le maire LORENTZ Bruno

L'an deux mille vingt deux, le onze mai à dix neuf heures, en application des articles L 2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de SOMMERAU, à Allenwiller, salle de la mairie, sous la présidence de LORENTZ Bruno, Maire.

Étaient présents :

LORENTZ Bruno	Maire
HEIM Claude.....	1 ^{er} adjoint et maire délégué de Birkenwald
JAEGER Jacqueline.....	2 ^{ème} adjointe et maire délégué d'Allenwiller
ANTONI Cathy	4 ^{ème} adjoint (sortie au point 7)
AUER Maurice.....	5 ^{ème} adjoint et maire délégué de Salenthal
BART-HECKENBENNER Aurélie	Conseillère municipale
FRIEDRICH Jean-Louis.....	Conseiller municipal
GUNTHNER Patricia	Conseillère municipale
GUTH Julien.....	Conseiller municipal
HUFSCMITT Nancy	Conseillère municipale
JOCQUEL Julien	Conseiller municipal
KIEFFER Josiane	Conseillère municipale (entrée au point 2)
LORENTZ Béatrice.....	Conseillère municipale et Maire délégué de Singrist
MOEBEL Christelle	Conseillère municipale
RENAULT Stéphane	Conseiller municipal
ROTH Larissa.....	Conseillère municipale

Absent(s) excusé(s) :

BRUNNER Bruno	Conseiller municipal (procuration à HEIM Claude)
FRIEDERICH Vanessa.....	Conseillère municipale (procuration à LORENTZ Béatrice)
OSTERMANN Céline.....	Conseillère municipale (procuration à ANTONI Cathy)
PAULEN René.....	3 ^{ème} adjoint (procuration à RENAULT Stéphane)
SCHALL Véronique	Conseillère municipale (procuration à JAEGER Jacqueline)

Absent(s) non excusé(s) : -----

ANDRES Jean-Jacques	Conseiller municipal
DE LA HOGUE Arnaud	Conseiller municipal

Assistaient en outre à la séance :

KALCK Pascale.....	Attachée Territoriale Principale
RIEHL Aurélie.....	Adjointe administrative

Secrétaires de séance :

RENAULT Stéphane et KALCK Pascale

Ordre du jour

1) Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)

- 2) Installation de M. GUTH Julien en tant que conseiller municipal (suite démission de M. FAESSEL)
- 3) Adoption Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal – Séance du 06/04/2022
- 4) Election d'un nouveau maire-délégué de Salenthal
- 5) Composition des conseils communaux - Information
- 6) Commissions et délégués - Remplacement de M. FAESSEL démissionnaire
- 7) Opération « Subvention pour acquisition arbres fruitiers » - Bilan 2021/2022 et Reconduction
- 8) Débit de boissons - Licence IV – Location
- 9) Investissement
 - a. Aménagement Cimetières de Salenthal et de Singrist
 - b. Fournitures Candélabres – Eclairage parking relais Singrist
- 10) Ressources humaines : Autorisation de recrutement d'agent(s) contractuel(s) pour des besoins temporaires
- 11) Vente d'une parcelle – Ban de Romanswiller – Retrait de la délibération
- 12) Festivités « Fête Nationale »
- 13) Urbanisme – Informations
- 14) Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au maire
- 15) Informations diverses

M. le Maire ouvre la séance à 19 Heures, salue les membres présents et donne lecture des procurations.

DCM 2022-25 : Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)

Point 1

Conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.L, RENAULT Stéphane et KALCK Pascale sont désignés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Pour :..... unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

Mme KIEFFER Josiane entre en séance.

DCM 2022-26 : Installation de M. GUTH Julien en tant que conseiller municipal

Point 2.

Rapporteur : Bruno LORENTZ

Par lettre en date du 19/04/2022, M. le Sous Préfet de Saverne nous a informés qu'il a notifié à M. FAESSEL Raphaël l'acceptation de sa démission de ses fonctions de maire-délégué de Salenthal et d'adjoint (de droit) au maire de Sommerau ainsi que de conseiller municipal de Sommerau, avec effet au 19/04/2022 (lettre de démission datée du 07/04/2022 et reçue en Sous Préfecture le 11/04/2022). Il est donc automatiquement remplacé par la personne suivante sur la liste qu'occupait M. FAESSEL Raphaël, à savoir M. GUTH Julien.

A la demande de M. le Maire, M. GUTH Julien se présente Il est immédiatement installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

Décision du Conseil Municipal :

Le conseil municipal prend acte de ce que dessus.

Pour : unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

DCM 2022-27 : Adoption Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal – Séance du 06/04/2022

Point 3

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 06/04/2022 transmis aux Conseillers avant la réunion, est soumis à l'assemblée pour adoption.

Décision du Conseil Municipal :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 06/04/2022 est approuvé.

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 1 – GUTH Julien

Mme HUFSCMITT fait observer que sur le site internet de la commune et dans les panneaux d'affichage extérieurs figure le compte rendu et non le procès verbal. Elle s'interroge sur ces pratiques.

A la demande de M. le Maire, Mme KALCK rappelle les explications qui avaient déjà été données en septembre 2020.

Le procès-verbal a pour objet d'établir et de conserver les faits et décisions des séances du conseil municipal. Il est rédigé par le secrétaire de séance, nommé par le conseil municipal. « les conseils municipaux sont maîtres de la rédaction de leurs procès-verbaux ». Ceci explique les disparités qui peuvent être constatées entre communes en ce qui concerne le contenu des documents retraçant les délibérations des conseils municipaux. Le procès-verbal ne constitue pas, en revanche, une mesure de publicité des délibérations.

Le compte rendu de la séance est, en application de l'article L.2121-25 du CGCT, affiché sous huit jours. Il appartient au maire de préparer ce compte rendu et il a la responsabilité de faire procéder à son affichage à la porte de la mairie. Ce compte rendu plus succinct retrace les décisions prises par le conseil municipal sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, sans détailler les débats. Principalement destiné à informer le public des décisions prises par le conseil municipal, cet affichage constitue aussi une formalité de publicité, nécessaire au déclenchement des délais de recours contentieux à l'encontre des délibérations.

Dans de nombreuses communes le compte rendu et le procès verbal sont un seul et même document.

A Sommerau, il a été choisi de rédiger les deux documents afin d'être en conformité avec les délais de recours (une observation ayant été faite à ce sujet il y a quelque temps (affichage tardif...)). Le CR est affiché et publié sous huit jours ; le PV, en général beaucoup plus long, est rédigé par la suite (en fonction des secrétaires de séance les contenu sont plus ou moins détaillés). Dorénavant, puisque rien ne s'y oppose les deux documents seront publiés et affichés (mais dans des délais différents).

DCM 2022-28 : Election d'un nouveau maire délégué de Salenthal

Point 4

Début de la procédure : 19 h 15

M. AUER Maurice et Mme HUFSCMITT Nancy étant candidats, M. le Maire leur laisse la parole :

Intervention de Mme Nancy HUFSCMITT (texte remis) :

Monsieur Le Maire, Mesdames et messieurs les adjoints, Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,

J'ai le privilège et l'honneur de me présenter à la fonction de maire-déléguée de Salenthal, commune déléguée de Sommerau. Je pense en effet réunir les qualités requises pour assurer les missions qui y liées :

- La 1^{ère} de ces qualités est la **légitimité des urnes** : la démocratie s'est exprimée en mars 2020 et j'ai reconnu sans réserve aucune la victoire de la liste menée par M. Lorentz dans la commune nouvelle de Sommerau. Mais je tiens à rappeler ici que les électeurs de Salenthal m'ont largement placée en tête et que le respect des urnes vaut pour toutes et tous ; élire un maire-délégué ayant la légitimité des urnes dans un contexte politique où nos concitoyens doutent de leurs élus et de leur intégrité à toutes les échelles serait un signal fort...
- La seconde de ces qualités est le **sens de l'engagement** : je pense avoir fait la démonstration depuis deux années de mandat de conseillère municipale de ce que s'engager et servir nos concitoyens est une valeur que j'ai chevillé au corps. Je suis certes force d'oppositions mais aussi de propositions dans ce conseil municipal tout comme dans mon rôle de vice-présidente du CCAS ou encore de présidente d'association. Loin de subir les événements, je tente d'agir sous des formes différentes avec les moyens qui sont les miens. Je me plais à penser que ma marge d'actions serait encore plus grande en tant que maire-déléguée
- **La force de travail** est la troisième qualité que je me reconnais : le temps dédié à la préparation des conseils municipaux m'est cher. Je me suis aussi impliquée en tant que secrétaire de séance à de nombreuses reprises depuis deux ans, en prenant ce rôle très à cœur. Je ne ménage pas ma peine pour les causes que je pense justes et pour les engagements que je prends
- La 4^{ème} qualité est représentée par **les valeurs** qui sont les miennes et que je défends ici depuis 2 ans : le respect de la différence d'opinion qui nous amène à débattre régulièrement, l'art du compromis et le refus de la compromission. J'ajouterai la transparence, le sens du devoir et de l'intérêt général à la différence de la poursuite des intérêts particuliers...

M'accorder votre voix et être élue à cette fonction de maire-délégué ainsi que l'a souhaité la grande majorité des Salenthaloises et Salenthalois en mars 2020, serait assurément un message d'apaisement et d'ouverture envoyé par l'équipe municipale. Comment serait-il alors possible de reprocher au maire-délégué démissionnaire de ne pas avoir eu la légitimité des urnes et de retomber dans les mêmes travers deux ans plus tard ? Et si nous ne sommes pas capables de travailler ensemble à l'échelle de la commune fusse-t-elle nouvelle, comment pourrions-nous attendre de nos élus, à d'autres échelles, qu'ils le soient ?

Je terminerai mon intervention en rappelant de tête les propos de M. Lorentz encore candidat lorsqu'il m'a téléphoné début 2020 pour me dire qu'il ne me retiendrait pas sur sa liste : « vous auriez été sans doute celle qui aurait le plus fait pour construire l'identité de la commune-nouvelle de Sommerau ». Je m'engage ici devant vous à mettre toute mon énergie et mes compétences au profit de la commune-déléguée de Salenthal mais aussi de la commune-nouvelle de Sommerau et d'être force de propositions et d'actions, dans le sens de l'intérêt général de nos concitoyens.

Je vous remercie pour votre attention et votre confiance

Intervention de M. Maurice AUER :

Ce soir, je suis candidat au poste de maire-délégué de Salenthal. Tout le monde me connaît et connaît ma manière de travailler. Je n'ai rien d'autre à ajouter et je vous remercie d'avance pour votre vote

Le PV spécifique aux opérations de vote est un procès verbal distinct qui demeure annexé au présent document. Suite à cette décision, le tableau du conseil municipal sera actualisé.

Fin de la procédure : 19 H 45

DCM 2022-29. : Composition des conseils communaux

Point 5.

Rapporteur : Bruno LORENTZ

Suite à l'installation de M. GUTH Julien en tant que conseiller municipal (en remplacement de M. FAESSEL Raphaël, démissionnaire) (point 2 de la séance de ce jour) et de l'élection du nouveau maire délégué de Salenthal (point 4 de la séance de ce jour), la composition des conseils communaux s'établit comme suit :

Commune Déléguée de Allenwiller	Nombre de membres y compris le maire délégué : 8	Maire délégué : JAEGER Jacqueline	Conseillers communaux : ANTONI Cathy JOCQUEL Julien LORENTZ Bruno MOEBEL Christelle OSTERMANN Céline RENAULT Stéphane ROTH Larissa
Commune Déléguée de Birkenwald	Nombre de membres y compris le maire délégué : 5	Maire délégué : HEIM Claude	Conseillers communaux : BRUNNER Bruno GUTH Julien KIEFFER Josiane SCHALL Véronique
Commune Déléguée de Salenthal	Nombre de membres y compris le maire délégué : 4	Maire délégué : AUER Maurice	Conseillers communaux : BART-HECKENBENNER Aurélie DE LA HOGUE Arnaud HUFSCMITT Nancy
Commune Déléguée de Singrist	Nombre de membres y compris le maire délégué : 6	Maire délégué : LORENTZ Béatrice	<u>Conseillers communaux</u> : ANDRES Jean-Jacques FRIEDERICH Vanessa FRIEDRICH Jean-Louis GUNTNER Patricia PAULEN René

Il est rappelé que les maires-délégués ne touchent que l'indemnité de fonction d'adjoint lorsqu'ils sont titulaires de délégations du maire. Ils ne touchent en aucun cas d'indemnité au titre de leur fonction de maire-délégué (Principe accepté par les maires délégués).

Décision du Conseil Municipal :

Le conseil municipal prend acte de ce que dessus.

Pour : Unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

DCM 2022-30 : Commissions et délégués - Remplacement de M. FAESSEL Raphaël, démissionnaire

DCM 2022-30.1 : Délégué(s) au SIVOM des communes Forestières d'Allenwiller et environs

Point 6.1.

Rapporteur : JAEGER Jacqueline

Mme JAEGER Jacqueline précise qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de M. FAESSEL Raphaël en tant que délégué titulaire. Elle propose M. AUER Maurice car elle souhaite que la commune-déléguée de Salenthal soit représentée au sein du SIVOM. Aucun autre conseiller n'est candidat.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal désigne M. AUER Maurice comme délégué titulaire.

Pour : Unanimité

Contre :

Abstention :

Mme JAEGER poursuit en précisant, que suite à ce vote, il y a également lieu de pourvoir au remplacement de M. AUER Maurice (qui était délégué suppléant).

M. HEIM Claude propose M. BRUNNER Bruno comme membre suppléant.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal désigne M. BRUNNER Bruno comme délégué suppléant.

Pour : Unanimité

Contre : -

Abstention :

Les délégués de la commune au SIVOM des communes forestières d'Allenwiller et environs seront donc, à compter de ce jour :

- Titulaires : LORENTZ Bruno, JAEGER Jacqueline, ANTONI Cathy et AUER Maurice
- Suppléants : BRUNNER Bruno, HEIM Claude, RENAULT Stéphane et FRIEDRICH Jean-Louis

DCM 2022-30.2 : Délégué au conseil d'école

Point 6.2.

Rapporteur : JAEGER Jacqueline

Délibération en complément de la délibération 2020-27 4°

M. AUER Maurice représentera la commune déléguée de Salenthal au sein du conseil d'école qui est donc composé comme suit à compter de ce jour (représentants communaux) : LORENTZ Bruno, JAEGER Jacqueline, HEIM Claude, AUER Maurice, LORENTZ Béatrice, ROTH Larissa.

Décision du Conseil Municipal :

Le conseil municipal prend acte de ce que dessus.

Pour : unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

DCM 2022-30.3 : Commissions Communales

Point 6.3.

Rapporteur : JAEGER Jacqueline

Conformément à la délibération en date du 29/03/2021 (point 2021-25) et suite à la démission de M. FAESSEL Raphaël, il a lieu de pourvoir à son remplacement au sein des commissions communales suivantes :

➤ **Finances et administration générale :**

M. RENAULT Stéphane informe le Conseil que M. PAULEN René est candidat. Aucun autre conseiller ne propose sa candidature.

Décision du Conseil Municipal :

Le conseil municipal désigne M. PAULEN René en tant que membre de la Commission « Finances et Administration Générale ».

Pour : unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

➤ **Travaux :**

M. GUTH Julien est candidat. Aucun autre conseiller ne propose sa candidature.

Décision du Conseil Municipal :

Le conseil municipal désigne M. GUTH Julien en tant que membre de la Commission « Travaux ».

Pour : unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

➤ **Urbanisme (Hors PLU):**

M. AUER Maurice est candidat. Aucun autre conseiller ne propose sa candidature.

Décision du Conseil Municipal :

Le conseil municipal désigne M. AUER Maurice en tant que membre de la Commission « Urbanisme (hors PLU) ».

Pour : unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

➤ **PLU :**

Mme ANTONI Cathy est candidate. Aucun autre conseiller ne propose sa candidature.

Décision du Conseil Municipal :

Le conseil municipal désigne Mme ANTONI Cathy en tant que membre de la Commission « PLU ».

Pour : unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

➤ **Forêts et Chasse :**

Mme MOEBEL Christelle est candidate. Aucun autre conseiller ne propose sa candidature.

Décision du Conseil Municipal :

Le conseil municipal désigne Mme MOEBEL Christelle en tant que membre de la Commission « Forêts et Chasse ».

Pour : unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

➤ **Patrimoine et Environnement :**

Mme ANTONI Cathy est candidate. Aucun autre conseiller ne propose sa candidature.

Décision du Conseil Municipal :

Le conseil municipal désigne Mme ANTONI Cathy en tant que membre de la Commission « Patrimoine et Environnement ».

Pour : unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

➤ **Communication :**

M. GUTH Julien est candidat. Aucun autre conseiller ne propose sa candidature.

Décision du Conseil Municipal :

Le conseil municipal désigne M. GUTH Julien en tant que membre de la Commission « Communications ».

Pour : unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

Communication - Composition des commissions communales

Suite aux délibérations de ce jour et dans les conditions inscrites à l'article L2121 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Commissions sont constituées comme suit :

Intitulé des commissions	Liste non exhaustive et non définitive des attributions	Membres (max 8)
Commission des Finances et de l'Administration générale	Budgets Attribution marchés hors compétence CAO Affaires financières (emprunts, gestion de la trésorerie, dotations, subventions) Fiscalité	Bruno LORENTZ Président Béatrice LORENTZ René PAULEN Vanessa FRIEDERICH Nancy HUFSCMITT Josiane KIEFFER Stéphane RENAULT Vice-Président Claude HEIM
Commission des Travaux	Programmation des travaux Suivi de l'exécution des travaux Gestion du personnel relevant du Service technique	Bruno LORENTZ Président Claude HEIM Vice-Président Jean-Jacques ANDRES Julien GUTH Jacqueline JAEGER Béatrice LORENTZ René PAULEN Jean-Louis FRIEDRICH
Commission de l'Urbanisme	Toutes affaires afférentes à l'urbanisme hors PLU	Bruno LORENTZ Président Jacqueline JAEGER Vice-Président Jean-Jacques ANDRES Maurice AUER Claude HEIM Béatrice LORENTZ Véronique SCHALL René PAULEN
Commission PLU (Plan Local d'Urbanisme)	Elaboration du PLU Révision du PLU Modification du PLU Toutes questions relatives au PLU	Bruno LORENTZ Président Cathy ANTONI Jean-Jacques ANDRES Maurice AUER Claude HEIM Jacqueline JAEGER Béatrice LORENTZ Jean-Louis FRIEDRICH Vice-Président
Commission des Forêts et de la Chasse	Gestion des forêts communales d'Allenwiller et de Salenthal Gestion des chasses	Bruno LORENTZ Président Béatrice LORENTZ Cathy ANTONI Vice-Président Maurice AUER

		Bruno BRUNNER Christelle MOEBEL Claude HEIM Josiane KIEFFER
Commission du Patrimoine et Environnement + mobilité	Gestion des bâtiments communaux Gestion des terrains communaux Gestion des chemins communaux Gestion des cimetières Energies renouvelables Fleurissement	Bruno LORENTZ Président Patricia GUNTHNER Vice-Président Cathy ANTONI Claude HEIM Jacqueline JAEGER Béatrice LORENTZ Véronique SCHALL Aurélié BART
Commission Enfance - Ecole Jeunesse et risques sanitaires	Relations avec l'Ecole de la Sommerau Gestion du personnel affecté à l'Ecole Gestion des risques sanitaires	Bruno LORENTZ Président Jacqueline JAEGER Vice-Président Arnaud DE LA HOGUE Julien JOCQUEL Céline OSTERMANN Stéphane RENAULT Christelle MOEBEL Larissa ROTH
Commission de la Communication	Organisation de toutes manifestations sur le territoire de la commune (fête des aînés et autres) Communication sous tous ses aspects (supports papier, supports numériques, Internet, Fibre, etc)	Bruno LORENTZ Président Julien GUTH Vanessa FRIEDERICH Nancy HUFSCMITT Jacqueline JAEGER Béatrice LORENTZ Patricia GUNTHNER Vice-Président Céline OSTERMANN

Décision du Conseil Municipal :

Le conseil municipal prend acte de ce que dessus.

Pour : unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

Mme Cathy ANTONI quitte la séance.

DCM 2022-31 : Opération « Subvention pour acquisition arbres fruitiers » - Bilan 2021/2022 et Reconduction

Point 7

Rapporteur : GUNTHNER Patricia

Mme GUNTHNER fait part au conseil municipal du bilan de l'opération « Subvention pour acquisition arbres fruitiers » (délib CM du 25/10/2021), qui a remporté un réel succès :

Période concernée : du 01/11/2021 au 31/03/2022
 Nombre de demandes : 17
 Nombre d'arbres : 40
 Montant subvention : 290 €

Elle propose de renouveler cette opération pour la période 2022/2023 selon les mêmes conditions (idem à la délibération de 2021).

Décision du Conseil Municipal :

Après avoir entendu les explications et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler l'opération « Subvention pour acquisition arbres fruitiers » selon les modalités suivantes :

- Conditions à remplir : Habiter ET planter à Sommerau (parcelles à communiquer)
- Montant de l'aide :
 - 10 € pour les hautes-tiges
 - 5 € pour les demi-tiges, les quenouilles et les scions
 - Avec un maximum de 3 arbres au total / an / famille
- Clôture de l'opération : 31 mars 2023 (date de facture)
- Enveloppe pour l'opération 2022/2023 : 1500 €

Les crédits nécessaires sont prévus au budget (article 6574).

Les dossiers de demandes seront disponibles à la mairie et pourront être téléchargés sur le site de la commune.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

Mme BART-HECKENBENNER souhaite savoir quand la commission Patrimoine/Environnement/Mobilité se réunira. Mme GUNTHNER lui répond qu'il n'y a aucune obligation de réunir les commissions et que les projets peuvent être débattus directement en conseil municipal, comme c'est le cas actuellement.

Mme Cathy ANTONI revient en séance

DCM 2022-32 : Débit de boissons - Licence IV – Location
--

Point 8

Rapporteur : Bruno LORENTZ

M. le Maire rappelle que la commune est propriétaire, depuis le 30 septembre 2013, de la Licence IV débit de boissons (4^{ème} catégorie) attachée à l'enseigne « Patrimoine Agricole d'Antan », située 8, Rue de Birkenwald ALLENWILLER 67310 SOMMERAU. Elle avait été acquise par la commune d'Allenwiller à l'époque. Cette licence est attachée à une personne et un local. Néanmoins, la commune peut également décider de louer cette licence à un tiers qui peut être notamment une association. Mais il n'est pas possible de mettre la licence à la disposition de plusieurs associations.

Par ailleurs, il précise que Monsieur SCHNEIDER Jean-Jacques a suivi une formation lui permettant d'exploiter un débit de boissons et qu'il a été autorisé, par arrêté préfectoral en date du 02 août 2016, à exploiter le débit de boissons de 4^{ème} catégorie situé au 8, Rue de Birkenwald ALLENWILLER 67310 SOMMERAU et portant l'enseigne « Patrimoine Agricole d'Antan ».

Il rappelle également que, par convention en date du 08/07/2009, la commune a mis à disposition de l'ASCA le hall des machines agricoles destiné à la conservation du patrimoine matériel agricole, sis également 8, Rue de Birkenwald ALLENWILLER 67310 SOMMERAU.

La commune a été saisie d'une demande de la part de l'Association Socio-Culturelle d'Allenwiller (ASCA) pour louer la licence IV débit de boissons, pour l'ouverture du PADA. Aussi, M. le Maire propose au conseil municipal de mettre à disposition, par contrat de location, la licence IV débit de boissons de l'enseigne « Patrimoine Agricole d'Antan », située 8, Rue de Birkenwald ALLENWILLER 67310 SOMMERAU, à l'ASCA.

Mme HUFSCMITT s'interroge sur la possibilité de louer cette licence. En effet elle souhaite savoir qui, au niveau du conseil municipal, a suivi la formation intitulée « Permis d'exploiter » car pour elle, M. SCHNEIDER intervenait en tant que conseiller municipal et donc il faudrait qu'un conseiller municipal suive cette formation en tant qu'exploitant effectif.

Décision du Conseil Municipal :

Le conseil municipal décidé d'ajourner ce point afin de recueillir les informations complémentaires.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2022-33 : Investissements

DCM 2022-33.1 : Aménagement Cimetières de Salenthal et de Singrist

Point 9.1.

Rapporteur : HEIM Claude

Suite aux explications de M. HEIM et après en avoir délibéré, le conseil est appelé à attribuer les travaux pour les aménagements des cimetières de Salenthal et de Singrist.

L'ossuaire implanté à Salenthal sera destiné à l'ensemble de la commune de Sommerau.

Décision du Conseil Municipal :

Après avoir entendu les explications et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide la réalisation des aménagements des cimetières de Salenthal et de Singrist
- accepte le devis de la Sté CIMTEA de Saint Avold pour :
 - Cimetière de Salenthal : Cavurne + Columbarium + Ossuaire pour un montant de 20 542,- € HT soit 24 650,40 € TTC
 - Cimetière de Singrist : Cavurne + Jardin du Souvenir pour un montant de 17 805,- € HT soit 21 366 € TTC
- autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2022 (opération 105000 – cimetières).

Pour : *unanimité*

Contre :

Abstention :

DCM 2022-33.2 : Fournitures Candélabres – Eclairage parking relais Singrist

Point 9.2.

Rapporteur : HEIM Claude

Suite aux explications de M. HEIM et après en avoir délibéré le conseil est appelé à statuer sur l'acquisition des candélabres pour l'éclairage du parking-relais de Singrist.

Décision du Conseil Municipal :

Après avoir entendu les explications et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide la réalisation de l'éclairage sur le parking relais de Singrist
- accepte le devis de la Sté NEO LIGHT de Metz pour :
 - 3 ensembles solaires Led (allumage : nuit : 20% et si présence 100%)
 - 1 mat aiguille
 pour un montant de 13 759,16 € HT soit 16 510,99 € TTC
- autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2022 (opération 106000 – Parking et aménagements).

Pour : *unanimité*

Contre :

Abstention :

DCM 2022-34 : Ressources humaines : Autorisation de recrutement d'agent(s) contractuel(s) pour des besoins temporaires

Point 10

Rapporteur : LORENTZ Bruno

M. le Maire sollicite le conseil afin d'être autorisé à recruter un agent ponctuellement et pour des besoins exclusivement liés à des accroissements temporaires d'activité (article 3, 1° de la loi N°54-53 du 26 janvier 1984 modifiée) (durée d'engagement maximum 12 mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de 18 mois consécutive). Aussi le Maire propose la création d'un emploi non permanent à temps non complet (coefficient d'emploi : 5,75/35^{ème}) avec effet au 1^{er} septembre 2022. Ce poste serait destiné à sécuriser encore d'avantage la traversée de la RD 1004 à Singrist (notamment pour les enfants scolarisés en écoles élémentaires, collèges et lycées (matin et soir) ; il s'agirait de faire un test de septembre à décembre 2022.

Discussion :

M. FRIEDRICH souligne le fait que les enfants allant à l'école à Allenwiller se accompagnés. Ce sont souvent les collégiens et les lycéens qui traversent n'importe où et n'importe comment.

Pour M. HEIM, il serait plus opportun d'attendre la fin des travaux sachant que la RD 1004 va être refaite en juin 2022 (enrobés, marquage, clignotants...).

Mme HUFSCMITT le rejoint dans sa réflexion.

Mme BART-HECKENBENNER souligne le fait que cet agent de la commune sera lui-même exposé à un certain risque et d'être en danger.

M. RENAULT s'interroge sur la possibilité de déplacer la ligne de transport du bus du collège de la RD 1004 vers l'abri bus (Rue du 21 novembre). Pour lui, le risque existe lors de la traversée de la 1004 mais également lors de l'attente devant l'abri bus.

Pour Mme HUFSCMITT il faut aussi responsabiliser les parents à qui il appartient de faire de la pédagogie afin de monter aux enfants comment traverser une route.

Décision du Conseil Municipal

A la question posée : êtes-vous « Pour la création d'un poste » ? Il est répondu :

Pour : 5 – LORENTZ Bruno, MOEBEL Christelle, PAULEN René (par procuration), ROTH Larissa et KIEFFER Josiane

Contre : 8 – AUER Maurice, BART-HECKENBENNER Aurélie, BRUNNER Bruno (par procuration), FRIEDERICH Vanessa (par procuration), FRIEDRICH Jean-Louis, GUNTNER Patricia, HEIM Claude, LORENTZ Béatrice

Abstention : 8 – ANTONI Cathy, GUTH Julien, HUFSCMITT Nancy, JAEGER Jacqueline, JOCQUEL Julien, OSTERMANN Céline (par procuration), RENAULT Stéphane, SCHALL Véronique (par procuration)

Il n'y a donc pas de création de poste.

DCM 2022-35 : Vente d'une parcelle – Ban de Romanswiller – Retrait de la délibération

Point 11

Rapporteur : JAEGER Jacqueline

Mme JAEGER informe le conseil municipal que la parcelle Ban de Romanswiller Section E N°10 ne va pas être vendue, comme délibéré le 03/03/2022, à M. OSTWALD. En effet elle a fait l'objet d'une cession aux Ets RIEHL en 2021 : la base de données n'était pas à jour au moment de la demande faite par M. OSTWALD. Ce dernier est informé et contactera, le cas échéant, le nouveau propriétaire. Il y a donc lieu de retirer la délibération 2022-10.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal retire la délibération N°2022-10 – Vente d'une parcelle – Ban de Romanswiller.

Pour : unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

DCM 2022-36 : Festivités « Fête Nationale »

Point 12

Rapporteur : JAEGER Jacqueline

Vu la délibération du 03/06/2021 (point 8), les modalités d'organisation des festivités du « 14 juillet 2022 » sont arrêtées comme suit :

- Quand ? : Jeudi 14 Juillet 2022 à 10H
- Où ? : Salle des Fêtes de Salenthal
- Qui ? : les habitants de Sommerau – une information sera faite
- Une brioche « 14 juillet Wegge » sera distribuée à toutes les personnes de 65 ans et plus (portage à domicile), aux enfants âgés de 0 à 14 ans inclus et domiciliés dans la commune (présents à la cérémonie), aux conseillers municipaux et au personnel
- Il sera remis aux jeunes ayant obtenu leur « Brevet de collèges » un bon « culture » d'une valeur de 25 € (vingt cinq euros) à valoir dans des commerces de proximité - les crédits nécessaires sont prévus au Budget primitif 2021 (article 6714 – Bourses et prix)
(il est précisé qu'en 2022, 13 bons sur 34 n'ont pas été utilisés).

Pour : unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

DCM 2022-37 : Urbanisme – Informations

Point 13

M. le Maire laisse la parole aux différents rapporteurs pour la présentation des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme.

Commune-déléguée d'ALLENWILLER - Rapporteur : JAEGER Jacqueline

DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	N° DEMANDE	TRAVAUX	DECISION
Déclarations préalables				
Mme HOPFNER Valérie	62 rue Principale	DP06700422R0028	Remplacement des menuiseries	ACCORD le 14/04/2022
Mme BLUM Elodie	49 rue Principale	DP06700422R0029	Pose d'une pergola bioclimatique	ACCORD le 21/04/2022
M. RIEHL Sébastien	8 rue de la forêt	DP06700422R0027	Modification d'une clôture existante	ACCORD le 21/04/2022
M. GRAFF Serge	12 rue de Romanswiller	DP06700422R0016	Installation d'une pergola et changement de porte de garage	ACCORD le 22/04/2022
M.WEBER Jean-Claude	37 rue Principale	DP06700422R0026	Remplacement d'une porte de garage par une baie vitrée	ACCORD TACITE le 22/04/2022
M.BOEHM Benoit	3 rue de Birkenwald	DP06700422R0033	Remplacement de la porte d'entrée	ACCORD le 25/04/2022

<u>Permis de construire</u>				
SCI MAX- M. MATHIS	18 rue de la Bergerie	PC06700422R0004	Construction d'un hangar de stockage avec bureau	ACCORD le 26/04/2022

Commune-déléguée de BIRKENWALD - Rapporteur : HEIM Claude

DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	N° DEMANDE	TRAVAUX	DECISION
<u>Déclarations préalables</u>				
M. RING Lucien	2 rue de la forêt	DP06700422R0025	Ravalement des façades	ACCORD le 11/04/2022
M. DANNEL Dominique	1 rue de la Tuilerie	DP06700422R0019	Pose d'une clôture	ACCORD le 11/04/2022
M.GASS Yan	20 rue du Général Leclerc	DP06700422R0022	Remplacement des menuiseries	ACCORD le 05/05/2022
Hôtel Restaurant Au Chasseur	7 rue de l'église	DP06700422R0021	Ravalement des façades et rénovation de la toiture avec changement des menuiseries	ACCORD le 05/05/2022
<u>Permis de construire</u>				
M.BIGAY Nicolas	2 rue des Champs	PC06700418R0002 M02	Modification d'une construction de maison individuelle	ACCORD le 26/04/2022
<u>Permis d'aménager</u>				
Mme STENGEL Karine	Rue de l'église	PA06700421R0002	Création d'un lotissement	ACCORD le 26/04/2022

Commune-déléguée de SALENTHAL - Rapporteur : AUER Maurice

DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	N° DEMANDE	TRAVAUX	DECISION
<u>Déclarations préalables</u>				
M.PIERRON Jean Michel	26 rue de la Fontaine	DP06700422R0036	Installation d'un garde-corps et d'une grille sur fenêtre	ACCORD le 03/05/2022

M.FRENTZEL Joël	8 rue des Jardins	DP06700422R0035	Ravalement et mise en peinture des façades	ACCORD le 29/04/2022
-----------------	-------------------	-----------------	--	----------------------

Commune-déléguée de SINGRIST- Rapporteur : JAEGER Jacqueline

DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	N° DEMANDE	TRAVAUX	DECISION
Déclarations préalables				
M.THOMAS Marc	32 rue du Général Leclerc	DP06700422R0020	Réfection de la toiture et changement des tuiles	ACCORD le 11/04/2022
M.GRESSE Jean-Christophe	10 rue du 21 novembre	DP06700422R0034	Changement des menuiseries et des volets	ACCORD le 28/04/2022
Permis de construire				
M.DIEMER Pascal	13 rue de Reutenbourg	PC06700422R0006	Pose d'un carport	ACCORD le 28/04/2022

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal prend acte de ces communications.

Pour : unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

DCM 2022-38 : Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire

Point 14

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit informer le Conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations consenties par l'assemblée.

1) Déclarations d'Intention d'aliéner

Date de réception DIA	N° enregistrement	Bien concerné	Suite donnée
25/04/2022	2022/02	Parcelles 16 et 17 – section AH (Singrist) Rue du Gal Leclerc	Pas de préemption

2) Marchés

ETAT NEANT

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2022-39 : Informations diverses

DCM 2022-39.1. : Opération « Subvention acquisition récupérateur eau de pluie »

Point 15.1.

Rapporteur : Patricia GUNTHNER

Mme GUNTHNER propose de délibérer ce soir afin de mettre en place une opération pour subventionner l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie et d'en valider les modalités.

Décision du Conseil Municipal :

Après avoir entendu les explications et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mettre en place une aide financière destinée à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie selon les modalités suivantes :

- Conditions à remplir : Habiter à Sommerau
- Capacité minimale du récupérateur : 300 litres
- Montant de l'aide : 30 € par récupérateur (quelle que soit la contenance du récupérateur)
- Maximum : UN récupérateur par foyer
- Enveloppe annuelle pour l'opération : 1500 €

Les crédits nécessaires sont prévus au budget (article 6574).

Les dossiers de demandes seront disponibles à la mairie et pourront être téléchargés sur le site de la commune.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2022-39.2. : Autres informations diverses

Point 15.2.

- LORENTZ Bruno donne quelques informations concernant les ordures ménagères des communes déléguées d'Allenwiller, Birkenwald et Salenthal qui dépendent du Syndicat Mixte du Pays de la Mossig et Sommerau :
 - A compter de septembre/octobre 2022 : les habitants auront accès à la déchetterie de Wasselonne – les modalités seront communiquées ultérieurement ; il n'y aura aucun surcoût pour les habitants ; la déchetterie uniquement végétale du samedi sera maintenue ainsi que le tri sélectif avec les 3 poubelles.
 - En contrepartie, la déchetterie mobile sera supprimée à partir de décembre 2022 (dernière collecte le 18 juin 2022).
 - Pour répondre à des augmentations substantielles des coûts, les tarifs annuels pour 2022 s'établissent comme suit :

- Part fixe : 90 €
 - Part variable (personne) : 60 €
 - Résidence secondaire : 205 €
 - Entreprise : 170 €
 - Gites/meublés : 90 €
 - Chambre (hôtel) : 10 €
 - Couvert (restaurant) : 7 €
- Mme ROTH souhaiterait savoir si des personnes hors membres du CCAS peuvent assister aux réunions. M. LORENTZ lui répond qu'à sa connaissance « NON » sauf si le CCAS invite une personne spécifiquement. Mais la question sera posée à la Préfecture.
- Intervention de Mme HUFSCMITT (texte remis)

Le projet de construction d'une résidence 'accueil seniors et personnes handicapées' se poursuit sous l'impulsion de l'association ICAS et avec le soutien de la CeA. Le site visé, celui de la ferme DISTEL rue de la Fontaine à Salenthal, bénéficie du soutien des riverains et des propriétaires qui souhaitent voir aboutir ce projet. Il est à noter qu'il s'intègre dans les nouvelles normes d'urbanisme du futur PLU en respectant le nombre de logements visé par l'OAP dite 'de la friche'.

Le portage du projet serait assuré par l'association Familles Solidaires, une structure qui s'est spécialisée dans l'habitat inclusif permettant aux personnes fragilisées par l'âge, la maladie et/ou le handicap, de vivre avec et comme les autres.

La faisabilité du projet qui inclurait la restauration et la transformation de la ferme + construction de cellules d'habitats aménagées en deuxième ligne, doit être vérifiée. Aussi une étude de faisabilité a été commandée par Familles Solidaires, en accord avec la CeA, pour un montant de 9600 euros. 4600 euros sont apportés par la CeA. ICAS se propose d'organiser une animation à l'attention des habitants de Sommerau et voisins, le week-end du 18 et 19 juin. Une marche reliant les 4 communes sera organisée par Mme Sandra Lacroix, sur la modèle de la marche contre le Cancer qu'elle avait porté il y a quelques années. Une soirée pop-rock/disco sera aussi organisée à la Waldbuhn le 18 juin, si les bénévoles sont assez nombreux.

Il paraît tout à fait envisageable qu'un.e kinésithérapeute puisse s'installer sur le site, pour répondre à une question de M. Lorentz à Mme HUFSCMITT.

Ce projet d'intérêt général pourrait constituer une réalisation remarquable pour le mandat en cours, aux bénéfices de l'équipe municipale en place.

Décision du Conseil Municipal :

Le conseil municipal prend acte de ce que dessus.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

*L'ordre du jour étant épuisé et aucune question posée, Monsieur le Maire lève la séance à 21H 35.
Délibérations publiées et transmises au Contrôle de légalité le : 19 mai 2022*

*Fait et clos à Sommerau, le 18 mai 2022
Le Maire Bruno LORENTZ*

CR du 11 mai 2022

